

EDITORIAL

SPECTACLE ET INFORMATION

La démarche d'ACTARES revêt par nature une dimension publique, car par leurs propres forces, ses membres ne représentent pas un nombre de voix décisif en assemblée générale. Par contre, le message de plusieurs centaines d'actionnaires engagé-e-s et parlant d'une même voix est un signal fort autant pour les dirigeants que pour les autres investisseurs, et tout particulièrement pour les investisseurs institutionnels.

Intérêt croissant

Dans cet esprit, il faut se réjouir de l'augmentation des sollicitations à l'adresse d'ACTARES. Ce printemps, des contacts directs ont eu lieu avec des hauts responsables de Credit Suisse, d'UBS et de Novartis. L'invitation à donner un cours à la Haute Ecole de Gestion de Berne ou à écrire un article dans une revue professionnelle dédiée à l'investissement sont d'autres signes de l'intérêt des milieux économiques.

Les médias également prennent contact avec ACTARES plus souvent que par le passé. C'est ainsi par exemple que nous sommes intervenu-e-s sur les trois chaînes de télévision nationales ce printemps.

Priorité au sensationnel

Sans surprise, les thèmes liés à des personnalités suscitent le plus vif intérêt médiatique. Edifiant à cet égard, l'impact de deux communiqués de presse diffusés à quelques jours d'intervalle ne pouvait être plus différent: alors que la passivité de l'assureur Zurich en matière de lutte contre le réchauffement climatique, enjeu de première importance, fut pratiquement ignorée, l'annonce de l'abstention d'ACTARES lors de la réélection de Peter Brabeck chez Nestlé, somme toute anecdotique, rencontra un écho inouï.

Faut-il s'en plaindre? Non, mais plutôt utiliser à bon escient le côté spectaculaire de certains sujets pour défendre le fond de nos revendications.

ADRESSES

ACTARES
Postfach, CH-3000 Bern 23
Tel. 031 371 92 14
Fax 031 371 92 15
E-Mail: info@actares.ch
PC: 17-443 480-3

www.actares.ch

CP 171, CH-1211 Genève 20
Tél. 022 733 35 60
Fax 022 733 35 80
E-Mail: info@actares.ch
CCP: 17-443 480-3

SOMMAIRE

EDITORIAL: SPECTACLE ET INFORMATION	1
POSITIONS DE VOTE 2007	2
LE PARAQUAT IRRITE SYNGENTA	3
BREVET EN QUESTION CHEZ NOVARTIS	4
SANTÉ ET ENVIRONNEMENT EN JEU CHEZ NESTLÉ	5
PERTE DE CRÉDIT POUR CREDIT SUISSE?	6
BILAN CONTRASTÉ POUR UBS	7
HUMEUR PAR ROBY TSCHOPP: PRODIGALITÉ	7
ZURICH FINANCIAL SERVICES ET LE CLIMAT	8
RÉMUNÉRATIONS AU MASCULIN?	9
PANNE GÊNANTE CHEZ UBS	10
GROUPE DE DISCUSSION EN SUISSE ALÉMANIQUE	10
ACTARES ANIME LE DÉBAT	10
RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI SUR L'IMPOSITION DES ENTREPRISES	11
MULTIWATCH	11
NOTE DE LECTURE: UN AUTRE MONDE	11
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007	12
LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PAR E-MAIL	12
INITIATIVE «CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES»	12
IMPRESSUM	12

POSITIONS DE VOTE 2007

Pour la deuxième année, ACTARES a traduit en actes auprès de 22 sociétés les Lignes directrices de vote adoptées en 2005. La communication, en début d'année, de son opposition systématique à la réélection des administrateurs responsables des rémunérations exagérées aura contribué à relancer le débat.

Les rémunérations des dirigeants ne figurant pas à l'ordre du jour des assemblées générales, l'opposition doit prendre des chemins détournés. En premier lieu, comme elle l'a toujours fait, ACTARES prend la parole au nom de ses membres. Ensuite, sur le plan des votes, deux approches complémentaires sont mises en oeuvre. D'une part, les conseils d'administration qui pratiquent des rémunérations démesurées n'agissent pas, sur ce point, dans l'intérêt des actionnaires qui les ont élus et la décharge leur est par conséquent refusée. Pour le même motif, ACTARES s'oppose d'autre part à la réélection des administrateurs qui siègent dans les comités de rémunération et qui sont donc à l'origine de ces abus.

Contestation et durabilité

Ce n'est pas de gaïté de cœur qu'ACTARES prône l'éviction d'une personne siégeant au sein d'un conseil d'administration. En effet, le développement durable s'articule autour de trois dimensions: écologique, sociale et économique. Or, la durabilité économique requiert la continuité au sein des organes dirigeants. C'est pour cette raison qu'ACTARES n'a pas voulu, comme d'autres, refuser les réélections de Peter Brabeck et Daniel Vasella, mais a marqué son mécontentement par l'abstention.

Déficit féminin

La situation est diamétralement différente dans le cas de candidatures nouvelles, s'agissant de personnes qui ne sont pas encore intégrées dans la dynamique du conseil d'administration. L'occasion est idéale d'y rééquilibrer tant soit peu la représentation féminine, qui stagne à des profondeurs indécentes. ACTARES poursuit par conséquent sa politique de fermeté, accordant son soutien uniquement lorsque la disparité hommes-

Les votes 2007 en un coup d'oeil

Les 22 entreprises couvertes par les positions de vote d'ACTARES ont soumis en 2007* un total de 181 objets à leurs actionnaires. Dans 117 cas, la proposition du conseil d'administration a été soutenue, ce qui représente un taux d'approbation de 65 %, en léger recul par rapport à 2006.

Positions de votes d'ACTARES en 2007* par thème

	Oui	Non	Abst.	Total
Rapport et/ou comptes annuels, rapport de l'organe de révision	10	12	0	22
Décharge aux organes	9	12	0	21
Utilisation du bénéfice	19	2	0	21
Elections au conseil d'administration:				
Réélections	33	8	5	46
Nouvelles candidatures	9	11	0	20
Election de l'organe de révision	21	0	0	21
Augmentation de capital	1	0	0	1
Réduction de capital	3	11	0	14
Divers objets	12	3	0	15
Total	117	59	5	181

* Pour Richemont, assemblée générale 2006 car elle se tient en septembre

Le détail des positions de vote ainsi que les communiqués de presse peuvent être consultés sur le site internet www.actares.ch, sous les rubriques «votes» et «à signaler» ou être demandés au secrétariat.

femmes se trouve réduite suite aux élections. Hélas, après une année 2006 plutôt encourageante avec cinq nouvelles élues au sein des sociétés examinées, 2007 en aura vues quatre de moins! Difficile de justifier une telle inégalité avec le sempiternel argument de la compétence lorsque l'on sait que Vögele ne compte aucune administratrice. Un engagement d'autant plus nécessaire que sur ce front, ACTARES est bien seule.

Rapports en progrès

La nette amélioration de la qualité des rapports sociaux et environnementaux est la bonne surprise de cette année. Le principe d'une révision externe indépendante gagne du terrain, même si la comparabilité des données d'une année à l'autre laisse encore à désirer.

LE PARAQUAT IRRITE SYNGENTA

Syngenta poursuit résolument la commercialisation du Paraquat, un herbicide hautement toxique, affirmant qu'il n'y aurait aucun risque pour la santé, si le produit est correctement utilisé, sans pouvoir préciser le pourcentage d'utilisateurs/-trices concerné-e-s par ses programmes de formation, ni si les consignes sont réellement respectées. L'assemblée générale s'est pour cette raison déroulée dans une atmosphère tendue.

En assemblée générale, aucune direction n'a autant parlé à ses actionnaires de durabilité que celle de Syngenta. Et pourtant, toute critique est rejetée. Quid des problèmes causés par le Paraquat, un herbicide hautement toxique que Syngenta continue à commercialiser depuis plus de quarante ans sous la marque Gramoxone? Une grande partie des cas d'atteintes à la santé et de décès dus aux pesticides concerne le Paraquat. Bien que ce produit hautement toxique soit mondialement critiqué depuis longtemps, Syngenta s'y accroche. Enjeu: un chiffre d'affaires de près d'un demi milliard. Mais pour les personnes qui utilisent le Paraquat, il s'agit de maladie, d'invalidité, et de mort.

Peut-on garantir une utilisation correcte?

Il est vrai que les risques pour la santé peuvent être réduits lorsque le produit est utilisé correctement. Mais le manque de vêtements de protection, le climat tropical, une formation insuffisante, un faible respect des consignes de sécurité font que les instructions sont rarement respectées. En Asie et en Amérique latine surtout, on voit mal comment Syngenta pourrait garantir une utilisation correcte.

Réaction irritée de Syngenta

Cette année, Syngenta a réagi sèchement à la critique: elle serait l'objet d'une campagne de diffamation. Mais aucune réponse concrète n'a été donnée aux questions précises posées, ni par courrier, ni à l'assemblée générale. Syngenta ne peut pas donner d'informations sur la proportion d'utilisateurs et utilisatrices que les programmes de formation parviennent à atteindre, ni sur le respect des modes d'emploi.

L'argument principal de Syngenta contre l'abandon du produit, sa substitution par des produits de la concurrence, est facile à réfuter. Si le lobbying intense de Syngenta cesse, le Paraquat sera rapidement interdit dans la plupart des pays. C'est de justesse, et par des pressions massives, que Syngenta a réussi à empêcher une interdiction dans certains pays. Et dans beaucoup de plantations, des alternatives ont été trouvées, comme le montre l'exemple de Chiquita.

Films sur le sujet

La télévision suisse a réalisé trois reportages sur l'utilisation du Paraquat: Temps Présent, TRS1, 26.4.07, Kassensturz, SF1, 1.5.07 et Falò, TS11, 31.5.07.

Liens sur le site de la «Déclaration de Berne»: www.evb.ch/p25012657.html

BREVET EN QUESTION CHEZ NOVARTIS

Plainte pour le brevet du Glivec en Inde, rémunérations exagérées de ses dirigeants et décharges chimiques sous le feu des critiques lors de l'assemblée générale de Novartis à Bâle: l'entreprise accepte le dialogue mais campe sur ses positions.

Lors de l'assemblée générale du 6 mars, ACTARES a reproché à Novartis son approche juridique de la protection par brevet de son anticancéreux, le Glivec, en Inde. Le succès de cette plainte aurait pour conséquence un effondrement de la production indienne de génériques, qui fournit 70 % des médicaments anticancéreux et pour le traitement du SIDA aux pays en voie de développement, assurant l'accès à ces médicaments pour les couches défavorisées de leur population. Des protestations en provenance du monde entier soulignent l'acuité de la question. Pour Novartis, l'enjeu du procès du Glivec est la possibilité future de breveter en Inde des médicaments qui ne peuvent pas l'être sous la législation actuelle.

Distributions gratuites

Dans un échange de courrier avec ACTARES, Novartis affirme qu'en Inde 1 % seulement de la fourniture du Glivec peut être vendue, les 99 %

restants étant distribués gratuitement. Novartis consacre 2 % de son chiffre d'affaires à la distribution gratuite de médicaments, dont plus de la moitié pour le seul Glivec.

Demande du retrait de la plainte

En assemblée, ACTARES a interpellé Novartis sur les conséquences d'un brevet: comment assurer l'accès aux médicaments pour les populations pauvres? Quelle serait la stratégie de distribution gratuite de médicaments? Comment l'entreprise surmontera-t-elle la dégradation de son image? ACTARES a demandé au conseil d'administration de retirer sa plainte.



Action des ONG lors de l'assemblée générale.

Lourd héritage bâlois

Le problème des décharges chimiques des années soixante en région bâloise reste sans solution. Les informations du style: «un agriculteur découvre des bidons rouillés de produits chimiques» ou «des preuves de nouvelles pollutions chimiques dans l'eau potable bâloise» se répètent. L'assainissement de la décharge de Bonfol, dans le Jura, au sujet duquel les différentes parties s'étaient entendues, est remis en question.

Lors de l'assemblée générale de Novartis, ACTARES est aussi intervenue sur cette question. En 2007 encore, le Groupement d'Intérêts pour la sécurité des Décharges de la Région Bâloise, mandaté par les entreprises chimiques et pharmaceutiques, doit publier son rapport destiné à servir de base aux décisions des autorités. ACTARES suit la procédure de près.

En raison des rétributions exagérées des dirigeants, ACTARES a refusé la réélection du président du comité de rémunération. Le peu d'empressement dans l'assainissement des anciennes décharges chimiques a également été déploré.

Le dialogue se poursuit

Invitée ultérieurement à une discussion avec le Professeur Paul Herrling, responsable de la recherche, ACTARES a pu détailler ses préoccupations. Dans son optique, Novartis a défendu le maintien de sa plainte, mettant l'accent sur l'importance du marché indien où une classe aisée en croissance pourrait payer le prix des médicaments. Le problème de l'accès aux médicaments pour les couches pauvres des populations resterait un problème important qui ne pourrait être résolu qu'en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations internationales.

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT EN JEU CHEZ NESTLÉ

Dans son intervention, ACTARES a soulevé quelques problèmes d'environnement et de santé humaine.

ACTARES a salué le recours par Nestlé à une vérification externe de sa gestion des indicateurs environnementaux, appelant à la systématisation de cette pratique. Peter Brabeck a, lui, salué le fait qu'ACTARES apprécie les efforts de Nestlé: échange de politesses! Cependant, Nestlé ne fournit pas encore un rapport environnemental comparable aux firmes de son envergure et contraint donc ses actionnaires à une patience optimiste.

Emballages Cailler

Reprenant quelques thèmes en suspens, ACTARES a évoqué les emballages des chocolats Cailler. Le papier a repris du service, mais le PET n'a pas disparu pour autant, les «chariots à diapositives» restant largement répandus. Même si le poids du plastique a diminué, ACTARES demande à Nestlé de mettre sur pied sa propre collecte de PET, comme elle le fait pour les capsules de NESPRESSO. Ce point est resté sans réponse.

Source de Sao Lourenço

ACTARES a ensuite voulu savoir si les pompes problématiques effectués à la source Primavera de Sao Lourenço au Brésil, ont cessé.

La réponse a été en demie teinte: la production de l'eau en bouteille Pure Life à partir de cette source a cessé, mais pour d'obscures raisons technico-juridiques le pompage, dont l'arrêt serait imminent, se poursuit pour l'instant. Là encore: patience, patience.

Gaz à effet de serre

Autre problème environnemental: celui des rejets de CO₂. Malgré ses progrès, Nestlé se trouve en moins bonne position que l'an dernier par rapport aux entreprises de la branche. Sa forte présence sur le marché de l'alimentation animale, à base de produits carnés, est une explication. Mais au vu de l'importance croissante de cette problématique, ACTARES a souhaité connaître l'avis des responsables de l'entreprise au sujet du «risque CO₂», risque environnemental, mais également financier.

S'appuyant sur le fait que les émissions de CO₂ liées à la production de viande ont lieu pour l'essentiel avant la transformation des produits par Nestlé, l'entreprise en attribue la responsabilité à ses fournisseurs.

Eau et nanotechnologies

ACTARES a souligné l'intérêt du rapport spécial consacré à la gestion de l'eau, en particulier de la prise de conscience du problème des boissons sucrées pour la santé humaine et de l'encouragement à la simple consommation d'eau, notamment auprès des enfants.

Enfin, ACTARES a mentionné l'échange de courrier en cours avec Nestlé concernant l'utilisation des nanotechnologies, sous forme de produits nanostructurés, dans l'alimentation (voir encadré). Affaire à suivre.

Nanostructures et alimentation

En l'absence d'une définition officielle, une nanoparticule est usuellement un corps de dimension inférieure à 100 nanomètres (100 millièmes de millimètre), la fabrication d'une substance sous forme de nanoparticules lui conférant des propriétés particulières. Ceci s'applique aussi à des particules plus grandes, les systèmes nanostructurés, qui peuvent par exemple conserver l'épaisseur d'une nanoparticule tout en étant sensiblement plus longues. Les réticences suscitées par l'utilisation de systèmes nanostructurés artificiels dans l'alimentation proviennent du fait que leur taille leur permet de s'infiltrer dans les cellules humaines et que leur effet y est inconnu.

Bastion masculin

La large domination masculine au sein des organes dirigeants de Nestlé suscita une intervention un brin provocante d'ACTARES. La réplique de Peter Brabeck sur ce point fut extrêmement décevante (voir page 9), démontrant que le sujet reste ouvert.

PERTE DE CRÉDIT POUR CREDIT SUISSE?

Chez Credit Suisse, l'intervention d'ACTARES en assemblée générale a porté sur deux activités à risque: sa contribution à l'entrée en bourse de la société malaisienne d'exploitation forestière Samling, impliquée dans la destruction de la forêt primaire et l'expulsion de populations indigènes, et sa collaboration avec China Poly Group, dont une branche – Poly Technics – est active dans le commerce des armes.

Credit Suisse a organisé l'entrée en bourse de Samling. Cette société malaisienne est accusée de détruire la forêt et de chasser les groupes de populations indigènes, même au-delà des limites des concessions, au Sarawak (Malaisie), et en Guyane. L'intervention d'ACTARES appuyait celle du fonds Bruno Manser (voir encadré) qui s'est exprimé par la bouche d'une ethnologue et d'un indigène Penan. Le fonds a proposé que 10 millions de dollars – le bénéfice estimé de Credit Suisse dans cette opération – soient restitués aux populations de la forêt.

Commerce d'armes

Autre risque pour la réputation de Credit Suisse, son étroite collaboration avec China Poly Group,

fondé par l'armée populaire de libération chinoise. Sa division Poly Technics est l'un des trois plus grands acteurs chinois du commerce d'armement. La pratique commerciale chinoise se soucie fort peu des droits humains, par exemple au Myanmar (Birmanie) ou au Soudan, en guerre au Darfour.



Délégation Penan en Suisse au printemps 2007.

Réponses insatisfaisantes

Selon Walter B. Kielholz, président du conseil d'administration, et Tobias Guldemann, responsable pour les analyses de risques, la banque a considéré ces affaires comme sensibles. Mais après évaluation selon des directives internes confidentielles, elles ont été autorisées. L'indemnité pour les populations indigènes essuie un refus d'entrer en matière, tout au plus une discussion sur un don humanitaire serait envisageable.

Faire monter la pression

Les positions exposées en assemblée générale correspondent aux réponses reçues au préalable par ACTARES. Les nombreuses mises en garde n'amènent pas la banque à réviser ses positions, bien que selon les consignes qu'il a reçues, le personnel peut en tout temps tirer la sonnette d'alarme. Les rapports sur les pratiques de Samling parus dans la Basler Zeitung et la NZZ du 4 mai n'y ont rien changé non plus. Il faut donc faire monter la pression. Un intervenant a estimé que la globalisation des affaires rendait nécessaire une intervention de la Commission fédérale des Banques pour éviter le verrouillage des informations critiques par le conseil d'administration.

Fonds Bruno Manser

Le fonds Bruno Manser, basé à Bâle, se finance par des dons de personnes privées, de fondations et d'entreprises. Certains projets sont soutenus par des communes et des cantons. La plus importante donatrice est la fondation «L'art pour la forêt tropicale» du mécène Ernest Beyeler.

Le fonds s'engage pour la conservation des forêts tropicales et dans la défense des droits de leurs populations. Comme son fondateur Bruno Manser, longtemps président, il intervient principalement sur la situation des Penan et de leurs forêts dans l'état malaisien de Sarawak, sur l'île de Borneo. D'autres projets et campagnes ont lieu en Europe, particulièrement en Suisse. Un important centre de documentation est accessible au public au siège bâlois. Sur le net: www.bmf.ch

BILAN CONTRASTÉ POUR UBS

Lors de l'assemblée générale du 18 avril 2007, ACTARES a salué certains progrès accomplis par UBS sur le thème des droits humains. Pourtant, dans les relations avec la clientèle, leur prise en considération n'en est encore qu'à ses débuts. Avec sa «Déclaration sur les droits humains», UBS a fait un timide premier pas dans la bonne direction. Il en va tout autrement pour les rémunérations de ses dirigeants. UBS n'a aucunement réagi aux nombreux reproches. ACTARES a refusé pour cette raison la réélection de Peter Spuhler, membre du comité de rémunération.

Avant l'assemblée générale, ACTARES a demandé par lettre à UBS si les directives concernant les droits humains annoncées l'an dernier avaient été introduites, et quels enseignements en ont été retirés. D'autre part, ACTARES s'intéressait aux conditions d'application de ces directives, et aux informations qui seraient données à ce sujet.

Beaux principes

Dans sa réponse, UBS a fait référence à sa «Déclaration sur les droits humains» publiée dans son «Handbuch» 2006/2007 (p. 170 — n'existe pas en français). Des déclarations d'intention et des objectifs disparates sont exprimés sur à peine une demi-page. On en reste aux généralités, et rien

n'est dit sur la mise en application. La banque affirme avoir constaté par une enquête interne qu'elle «répond actuellement déjà complètement aux devoirs d'une entreprise consciente de ses responsabilités». La procédure «Know Your Customer» comprendrait des aspects concernant les droits humains et un «Comité pour l'environnement et les droits humains» a été créé pour leur mise en application.

Pour une information concrète et transparente

Lors de l'assemblée générale, ACTARES a demandé à UBS de concrétiser ces beaux principes et de donner une large information sur leur mise en application et les résultats atteints. ACTARES estime qu'UBS fait preuve ici d'un excès de prudence, et que des procédures plus claires et un engagement plus résolu seraient un plus pour la réputation de la banque. L'information est actuellement réduite à un minimum. Les relations de confiance qu'UBS veut établir doivent reposer sur une information claire, détaillée et transparente. Les rémunérations exagérées des dirigeants d'UBS ont fait l'objet d'une deuxième intervention d'ACTARES qui a pour cette raison recommandé aux actionnaires de refuser la décharge au conseil d'administration, et la réélection de Peter Spuhler, membre du comité de rémunération.

HUMEUR

PRODIGALITÉ

par Roby Tschopp

Selon les déclarations d'une société bien connue, les rémunérations cumulées des trois membres exécutifs du conseil d'administration et des 10 membres de la direction ont dépassé pour 2006 les 247 millions de francs. La plus haute, celle du président, culmine à 26 millions.

Partant de l'idée que le directeur général reçoit nettement davantage que ses collègues, les onze personnes restantes se partagent plus de 195 millions de francs.

Le vice-président ne reçoit probablement pas un traitement inférieur à la moyenne, à savoir 17,7 millions. En imaginant qu'un homme de cette trempe passe tout son temps au travail et ne dort que quatre heures par nuit, son heure coûte au bas mot 2'500 francs.

Le prix des contacts entre ACTARES et ce vice-président se situe pour l'entreprise aux alentours de 10'000 francs. Devrions-nous établir une attestation de don?

ZURICH FINANCIAL SERVICES ET LE CLIMAT

En vertu du principe de précaution, les assurances devraient jouer un rôle pilote dans la protection du climat. Lors de l'assemblée générale 2007 de Zurich Financial Services, ACTARES, sur la base d'études comparatives, a mis l'accent sur les médiocres résultats de la société.

Les études effectuées sous l'égide d'ACTARES sur les mesures de protection du climat prises par les entreprises montrent qu'il existe des standards qui permettent des comparaisons. Les résultats révèlent de fortes divergences entre les entreprises sur leur conscience du problème et leur engagement.

Compagnies d'assurances concernées

Les résultats de l'étude comparative sont médiocres pour la Zurich. Dans une lettre au conseil d'administration et par une intervention en assemblée générale le 3 avril, ACTARES a souligné que les compagnies d'assurances sont à la fois victimes et actrices des problèmes liés au climat: les conséquences financières de sinistres impor-

tants peuvent les frapper durement, mais d'autre part, la gestion de leurs immenses placements leur permet de freiner des activités nuisibles au climat et de soutenir les innovations en sa faveur.

Réponse insatisfaisante

Lors des assemblées générales, les entreprises cherchent à se montrer sous leur meilleur jour. Nous aurions apprécié d'entendre que Zurich était prête à jouer un rôle pilote dans la protection climatique. Ce qui supposerait des objectifs et des mesures de réduction dans les activités internes, la prise en considération de la protection du climat dans les investissements et un engagement dans des initiatives internationales sur le contrôle et la réduction des gaz à effet de serre. Malheureusement, nos questions n'ont reçu que des réponses partielles ou imprécises, ou ont été carrément éludées. Le seul élément concret fut la réduction de primes pour les véhicules à émissions polluantes réduites. La filiale «Farmers», aux USA, applique déjà ce principe, qui devrait être introduit également en Allemagne.

Protection du climat sous la loupe

Les travaux d'étudiant-e-s appuyés par ACTARES (voir Lettre d'information n° 14) se concentrent sur les sociétés financières. L'analyse des rapports d'activités et des rapports environnementaux a fourni des informations sur leur engagement dans la politique climatique. Des standards internationaux permettant des comparaisons objectives ont été pris en compte.

Ont été jugées favorablement des entreprises qui prennent part à la discussion sur les problèmes climatiques et qui ont formulé des objectifs et des mesures de réduction. En font partie — ce qui n'est pas étonnant — des sociétés d'assurances et de réassurance, confrontées di-

rectement aux conséquences de catastrophes naturelles. Les deux grandes banques suisses ont progressé dans leur prise de conscience du problème, y compris le potentiel d'économie d'énergie à l'interne. Si l'on considère leur énorme potentiel d'investissement, il leur reste un vaste champ d'action.

Les résultats nettement en retrait de la Zurich ont amené ACTARES à intervenir en assemblée générale. Des démarches sont prévues auprès d'autres entreprises. Grâce aux deux études effectuées, elles reposeront sur des données concrètes et fiables.

Un résumé des études est disponible sur le site d'ACTARES: www.actares.ch/etudesclimat

RÉMUNÉRATIONS AU MASCULIN?

L'exagération dans les rémunérations continue à susciter les interventions d'ACTARES ainsi que d'autres protagonistes. Quelques résultats symboliques sont à relever, même si presque tout reste à faire. Par ailleurs, le déséquilibre abyssal entre hommes et femmes dans les organes dirigeants ne fait pas mine de se combler.

Cette année encore, les rémunérations exagérées des dirigeants des grandes entreprises ont marqué l'actualité helvétique. ACTARES a soulevé ce thème dans les assemblées générales de Roche, Novartis, UBS, Credit Suisse, Nestlé et Zurich. De toute évidence, la contestation prend de l'ampleur et des voix de plus en plus nombreuses réclament l'intervention des actionnaires. Citons Ethos, les promoteurs de l'initiative populaire «Contre les rémunérations abusives» (voir page 12) ou encore le fonds de compensation de l'AVS.

Premiers signes

Si le retour à des niveaux de rémunération acceptables ne semble pas s'amorcer, la spirale vers le haut a subi un net ralentissement. Et quelques épisodes, certes très anecdotiques, laissent entrevoir le début d'une prise de conscience. Par exemple, Daniel Vasella, président et directeur de Novartis, a annoncé que son parachute doré sera absent de son prochain contrat. Et Thomas Limberger, directeur d'OC-Oerlikon, a abandonné une partie d'un bonus démesuré. Tous deux restent néanmoins solidement installés parmi les dirigeants les mieux payés.

Blocages

Chez Credit Suisse, Walter Kielholz a clairement exprimé son opposition à toute intervention des actionnaires dans le processus de rémunération. Son de cloche identique chez Nestlé, Novartis, UBS et Zurich. En affirmant de son côté que Roche envisage l'introduction d'un vote consultatif, Franz Hummer fait presque figure de révolutionnaire, se posant avec intelligence en interlocuteur éclairé. Les développements de cette première suisse seront à suivre avec le plus grand intérêt, en s'engageant en faveur de l'aboutissement, essentiel pour maintenir la pression, de l'initiative «Contre les rémunérations abusives».

Relève féminine absente

Ce n'est pas par omission qu'il est question ci-dessus de «dirigeants» et jamais de «dirigeantes». Les femmes continuent à être les grandes absentes à la tête des entreprises suisses. Parmi la bonne vingtaine de sociétés auprès desquelles ACTARES exerce ses propres positions de vote, plusieurs avaient fait entrer une femme au sein de leur conseil d'administration en 2006. Cette année, parmi les dix-neuf nouvelles candidatures proposées, seule Novartis proposait une femme. Ce déséquilibre patent fut le sujet de la seconde intervention d'ACTARES lors de l'assemblée générale Nestlé (voir page 5), qui présente une direc-



ACTARES bien représentée chez Nestlé.

tion générale composée de quinze hommes. La réponse de Peter Brabeck fut édifiante à plus d'un titre. D'abord, il rejeta l'idée des quotas, alors qu'il n'y était pas fait référence dans la question. Ensuite, il mit sur le compte de la priorité différente accordée par femmes et hommes à la famille le fait que les premières sont moins nombreuses à faire carrière. Mais le plus choquant à entendre pour les actionnaires, ce fut la goujaterie avec laquelle il déconsidéra publiquement le travail de deux anciennes directrices – parfaitement identifiables – pour suggérer une incompétence féminine générale pour de tels postes. Plus que jamais, la vigilance d'ACTARES est ici de mise.

PANNE GÊNANTE CHEZ UBS

Il est d'usage dans les grandes assemblées générales de voter électroniquement au moyen de télécommandes. Lors de l'inscription d'ACTARES pour intervenir chez UBS, il a été constaté que la télécommande ne fonctionnait pas pour un nombre de voix à six chiffres. Sur l'appareil, rien ne le laissait supposer. Peu après, il s'est avéré que la télécommande de la fondation Ethos, avec plusieurs millions de voix, était défectueuse, ce qu'UBS ne découvrit que par hasard!

Prend-on les actionnaires au sérieux? Pour le moins, leur confiance est fortement ébranlée, d'autant plus que des engins similaires sont utilisés dans d'autres assemblées. ACTARES attend d'UBS l'introduction d'une nouvelle génération de télécommandes, sur lesquelles le nombre de voix sera affiché, ainsi que l'enregistrement du vote.

GROUPE DE DISCUSSION EN SUISSE ALÉMANIQUE

Une dizaine de membres a participé à la première rencontre de ce groupe de discussion annoncé dans notre Lettre d'information n° 14. Après une ronde de présentations et une courte information sur ACTARES, les participant-e-s ont proposé des thèmes pour les futures rencontres, ce qui a déjà permis de nourrir une discussion animée.

Le groupe doit contribuer à la réflexion sur les activités d'ACTARES, faire des propositions et des critiques. Il doit déterminer ses thèmes de discussion et prendre en charge son organisation. La prochaine réunion aura lieu le jeudi 5 juillet 2007 à 18 h 30 à Bâle. Thème: vision à court ou long terme des dirigeants d'entreprises. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au secrétariat.

ACTARES ANIME LE DÉBAT

Ce printemps, ACTARES a été invitée par deux fois à se confronter à un public curieux et motivé: devant les étudiantes et étudiants de la Haute Ecole spécialisée bernoise de Gestion et Administration ainsi qu'au Salon du livre et de la presse de Genève.

L'un des objectifs statutaires d'ACTARES est de susciter le débat autour de la responsabilité des actionnaires. Il est donc important de sensibiliser un public nouveau à nos idées et à notre activité.

Des jeunes en formation

La Haute Ecole spécialisée bernoise de Gestion et Administration organise, dans le cadre des cours, un cycle de conférences qui donnent la parole à des personnalités issues de l'économie durable. ACTARES a été invitée à exposer ses principes et son action et à répondre aux questions de l'auditoire. La conférence fut suivie d'une discussion informelle avec les membres de l'assistance qui le souhaitaient. Autant dire que le débat fut intense.

Le village alternatif

Dans le cadre du Salon du Livre et de la Presse de Genève, le Village alternatif organisait cette année une série de conférences autour du rôle de l'économie dans les changements climatiques. C'est en toute logique qu'ACTARES fut sollicitée pour alimenter une discussion publique.



Auditoire attentif pour Ruedi Jörg, Comité.

RÉFÉRENDUM CONTRE LA LOI SUR L'IMPOSITION DES ENTREPRISES

Cette loi détermine que des personnes qui possèdent au moins 10 % du capital d'une société ne doivent s'acquitter que des 60 % des impôts sur les dividendes distribués sur ce capital. De nombreuses organisations soutiennent le référendum contre cette loi, car

- il est inéquitable de moins taxer les revenus du capital que ceux du travail ou ceux provenant de sociétés simples,

- il faut éviter de privilégier les actionnaires avec de grosses participations,
- il en résulterait une chute des revenus de l'impôt pour les cantons, la Confédération et l'AVS.

ACTARES soutient ce référendum et vous recommande de signer la feuille de signatures ci-jointe. A envoyer rapidement, car le délai échoit à la mi-juillet.

MULTIWATCH

Différents partis, des oeuvres d'entraide et d'autres organisations suisses ont créé en mars 2005 l'association MultiWatch. Elle a pour but de surveiller l'activité des entreprises multinationales, de rendre publiques leurs entorses à la loi et leurs atteintes aux droits humains, puis de demander aux responsables de rendre des comptes. C'est au niveau international qu'il est nécessaire de créer des instruments de contrôle contraignant des entreprises transnationales. En

automne 2005 a eu lieu un forum international de deux jours sur Nestlé. Des personnes directement concernées ont témoigné sur des licenciements, des menaces et des assassinats non élucidés de syndicalistes en Colombie.

Cette année encore, MultiWatch va créer un centre de documentation pour collecter et publier des informations d'abord sur Nestlé, puis sur d'autres firmes. ACTARES suit avec intérêt la constitution de ce centre.

NOTE DE LECTURE

UN AUTRE MONDE

Joseph Stiglitz, Fayard, Paris, 2006

Vice-président de la Banque mondiale sous la présidence Clinton, Joseph Stiglitz est un partisan convaincu de l'économie capitaliste de marché et de la globalisation. Dans son ouvrage «Un autre monde – Contre le fanatisme du marché», il dénonce les pannes de ce marché et ses fausses incitations, montrant la divergence entre pratique et théorie. Il ressent comme une grande injustice le fait que «dans un monde d'opulence tant d'êtres

humains sont dans une profonde misère». En dix chapitres faciles d'accès, il propose des mesures concrètes. Dans la plupart des cas, il envisage une régulation pour définir les bonnes incitations, tant pour les personnes que pour les entreprises. Son livre aborde entre autres une organisation équitable du commerce mondial, la problématique de la richesse en matières premières, le rôle des multinationales et la dette qui affecte de nombreux pays.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2007 — DATE À RETENIR

La prochaine Assemblée Générale d'ACTARES aura lieu le

Jeudi 27 septembre 2007, dès 18 heures envon.

Le lieu ainsi que les indications définitives seront communiquées avec l'invitation.

L'invitation détaillée, avec l'ordre du jour et les documents préparatoires parviendra aux membres en temps utile. Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette occasion.

LES COMMUNIQUÉS DE PRESSE PAR E-MAIL

Les membres qui le souhaitent peuvent recevoir les communiqués de presse d'ACTARES par courriel en même temps que les médias!

Il s'agit d'environ une dizaine de messages par année, également disponibles sur le site internet www.actares.ch, rubrique «à signaler».

Il suffit pour cela d'envoyer un courriel à l'adresse «info@actares.ch» avec la mention «Recevoir com-

muniqués» comme sujet, sans oublier nom et localité dans le corps du message. L'adresse électronique qui a émis le message recevra les communiqués de presse. En cas de modification de l'adresse, une ré-inscription sera nécessaire.

Pour interrompre l'envoi des communiqués, il suffira d'envoyer un message avec le sujet «Stop communiqués».

INITIATIVE «CONTRE LES RÉMUNÉRATIONS ABUSIVES»

En dépit des critiques du public, des milieux économiques eux-mêmes et des actionnaires, pas de retour à la raison en vue sur le front des salaires excessifs. A l'issue des assemblées générales de ce printemps, seul le conseil d'administration de Roche (voir page 9) a manifesté l'intention de consulter les propriétaires, à savoir les actionnaires.

Devant une telle surdité, le soutien d'ACTARES à l'initiative populaire «Contre les salaires abusifs», annoncé dans la Lettre d'information n° 14, se concrétise. Le Comité renouvelle son appel à

signer et faire signer la feuille de signatures annexée (une seule commune par liste). Des feuilles supplémentaires peuvent être téléchargées depuis le site internet d'ACTARES ou demandées au secrétariat.

Le texte d'initiative valorise et élargit les droits sociaux des actionnaires et fait la part belle à l'actionariat indirect, notion chère aux membres d'ACTARES.

téléphone 022 733 35 60, fax 022 733 35 80, www.actares.ch/initiative

IMPRESSUM

Lettre d'information n°15

Tirage en français 800 exemplaires / en allemand 800 exemplaires

Ont participé à la rédaction et à la traduction de ce numéro: Jacqueline Dougoud, Ursula Flury, Estelle Gitta, Antoinette Hauri, Catherine Herold, Ruedi Jörg, Ruedi Meyer, Jean-François Rochat, Roby Tschopp

Photos: Roby Tschopp, Erwin Zbinden

Mise en page et impression: Gegendruck GmbH, Neustadtstrasse 26, 6003 Lucerne

Impression: sur papier recyclé à 100 %, coloration à base de pigments hydrodilué

Cette lettre est diffusée aux membre d'ACTARES et à toute personne intéressée